



## **Réponse du Conseil communal à l'interpellation écrite no 10-603 du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Nouvel arrêt de bus aux Fahys : y a-t-il un pilote dans le trolley ? »**

(du 30 août 2010)

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le 9 février 2010, le groupe PLR, par M. Alexandre Brodard et consorts a déposé l'interpellation suivante:

*« Suite à notre question posée lors de la séance du budget 2010 concernant le coût supplémentaire à charge de la Ville engendré par le nouvel arrêt de bus TN prévu à la rue des Fahys, à la hauteur des nouveaux bâtiments rouges (une plaque de renforcement pour les bus a déjà été posée), nous avons appris que le surcoût pour la Ville s'élèverait annuellement à environ CHF 37'000.00 et que les arrêts actuels côté ouest (Fahys 143) pourraient être déplacés.*

*En conséquence, conscient que :*

- *Ce nouvel arrêt prévu se trouve à quelque 100m à plat de l'arrêt actuel des Fahys 143.*
- *Un nouveau trottoir est en voie d'être aménagé côté nord de la rue des Fahys, permettant aux habitants des nouveaux bâtiments un accès direct et simple à l'arrêt de bus actuel.*

- *Le déplacement des arrêts existants engendrerait des frais supplémentaires important pour la ville.*
- *Pour 69 nouveaux appartements, en tenant compte uniquement du coût annuel de CHF 37'000.00, cela représente un prix annuel de CHF 536.00 par appartement pour un arrêt de bus.*
- *Les habitants de certains quartiers bien plus peuplés de la ville, pour lesquels il n'est entrepris aucune amélioration en matière de transports publics, ont un trajet de plus de 500m en montée pour rejoindre un arrêt de bus (p. ex. Jolimont – Arrêt de bus de La Coudre).*
- *Un arrêt supplémentaire a des répercussions sur l'horaire, sur les tarifs (parcours court /long) et peut même conduire à devoir engager un véhicule supplémentaire sur la ligne pour assurer la cadence.*
- *Les arrêts actuels sur la ligne 7 (Place Pury – Hauterive) sont idéalement placés et ne nécessitent aucune modification.*
- *Un nouvel arrêt de bus provoquerait des arrêts supplémentaires de l'ensemble de la circulation.*
- *La situation financière de la ville nécessite des économies supplémentaires et non des dépenses supplémentaires, ce que le groupe PLR ne cesse de rappeler.*
- *Les petites ruisseaux font les grandes rivières et 27 petites économies de la sorte (CHF 37'000.00) permettraient une économie de CHF 1 million par an, soit environ 1 point de moins de charge fiscale pour les habitants de la ville.*

*Le groupe PLR, d'autant plus soucieux de réaliser des économies financières si elles sont indolores et facilement réalisables, souhaiterait obtenir des explications du Conseil communal quant à ses intentions et notamment des réponses aux questions suivantes :*

- 1. Est-il encore possible de renoncer à ce nouvel arrêt de bus et dans quelle mesure?*
- 2. La direction des TN a-t-elle été consultée, avant la réalisation de la dalle de renforcement, sur l'opportunité d'un arrêt supplémentaire à cet endroit particulier ?*

3. *Quelles seraient les incidences d'un arrêt supplémentaire en termes de tarification (prix du billet), d'horaires, etc. ?*
4. *Dans la mesure où un abri devrait être construit, quel en serait le coût et à combien se monteraient les frais de son entretien ?*
5. *Finally, le Conseil communal peut-il nous dire à combien se monterait pour la ville :*
  - a) *Le coût supplémentaire annuel (participation au pot commun, entretien, etc.) ?*
  - b) *Le coût unique total pour la construction des nouvelles installations (pour les nouveaux arrêts : dalle en béton, nouveaux abris, nouveaux automates à billets, etc. ; pour les arrêts existants : suppression des arrêts actuels, construction de nouveaux arrêts et abris, etc.) ?*
- 6) *En conséquence, le Conseil communal a-t-il l'intention de persévérer dans sa volonté d'effectuer cette dépense ?»*

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après conformément à l'art. 38 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel.

## **1. Situation**

Le plan de quartier «Fahys», sanctionné le 16 août 2006, pose les principes d'aménagement pour tout le secteur « est » de la rue de « Fahys » entre le no 143 et le pont du Mail. Auparavant ce secteur était constitué de quelques habitations et de nombreux terrains en friche, utilisés notamment par un garagiste pour présenter des voitures d'occasion.

Ce plan a permis de poser les bases d'un nouveau quartier avec notamment une nouvelle rue pour le secteur ouest du site. Cette dernière facilitera également l'accès aux immeubles situés en dehors de la limite du plan et qui étaient jusqu'ici isolés entre la rue des Fahys et la rue de l'Orée.

Pour que ce nouvel ensemble soit viable, la réflexion porte également sur son accessibilité et intègre logiquement les transports publics.

Les nouveaux aménagements immobiliers, en partie réalisés, montrent clairement le déplacement du centre de gravité des habitants vers l'est du quartier. Cette situation se renforcera encore avec la poursuite de l'application du plan de quartier.

Cette problématique d'accessibilité aux transports publics a été intégrée dès les premières études en lien avec ce plan de quartier. L'arrêt de bus à la rue des Fahys 221 a été inscrit sur tous les plans, dès les premières phases du projet ainsi que ceux concernant la modification du plan d'alignement adopté par le Conseil général le 24 avril 2006.

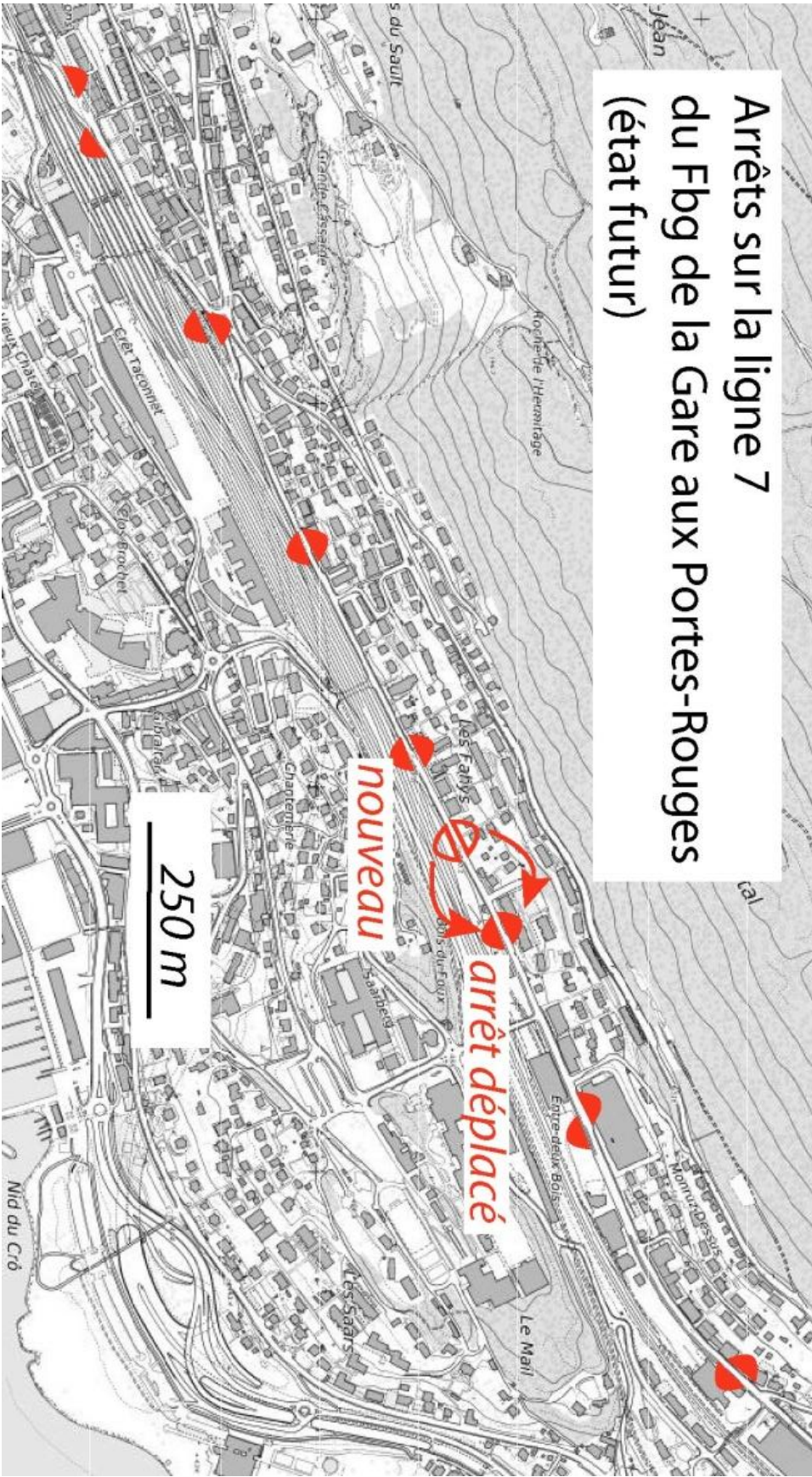
En accord avec le processus initié et afin de respecter la distance entre les arrêts, notre intention est de réaliser, à terme, un nouvel arrêt à la hauteur des immeubles Fahys 101 à 113, selon les variantes à l'étude.

En effet, en densifiant l'aménagement, il est nécessaire d'adapter l'offre en transport publics dans le but de favoriser ce mode de déplacement. En zone urbaine, et c'est le cas ici, les arrêts sont installés tous les 250 à 300m.

Nous rappelons que la volonté des Autorités consiste à valoriser et à faciliter l'utilisation des transports publics en accord avec les réflexions sur la mobilité à l'échelle cantonale.

En résumé, les modifications proposées se déclinent comme suit:

- déplacement de l'arrêt Fahys 143 vers Fahys 221,
- installation d'un nouvel arrêt à la hauteur des immeubles Fahys 101 à 113.



## 2. Mise en service

En l'état, cette modification ne va pas être effectuée à brève échéance.

Il faut reconnaître que la desserte actuelle peut être considérée comme étant bonne. De surcroît, l'accès piétonnier au nord de la route a été amélioré grâce à la réalisation d'un trottoir. En outre, les nouveaux immeubles n'ont pas encore tous été construits, le développement du quartier devant encore être finalisé. Enfin, nous estimons qu'une analyse portant sur l'ensemble des arrêts de bus présents sur le territoire communal doit être menée. Le but est d'évaluer la pertinence des emplacements des arrêts de bus ainsi que leur nombre, afin d'apporter, cas échéant, les modifications nécessaires en vue d'améliorer la situation.

Ainsi, la modification envisagée s'inscrira dans une réflexion plus globale. Elle pourrait entrer en vigueur en lien avec la prochaine phase de construction de logements et le plan de quartier. D'ici là la situation actuelle sera maintenue.

Selon l'usage, l'intégration de ces arrêts fera, alors, l'objet d'une demande formelle auprès du prestataire (les TN). Cette demande sera soumise pour validation auprès de l'Office Cantonal des Transport et de l'Office Fédéral des Transports. Ce n'est qu'au terme de la procédure globale que l'arrêt sera mis en service. Une modification d'arrêt nécessite effectivement des démarches complexes pour les insérer dans le cadre du fonctionnement normal de la ligne (adaptation des horaires, plans, signalétique, ...).

## 3. Coûts

Les coûts d'investissement pour l'aménagement d'un arrêt de bus sont habituellement les suivants:

Eléments :	Prix (approximatif):	Financé par :
Dalle en béton	Fr. 30'000.-	Ville de Neuchâtel, dans le cadre des infrastructures routières
Abribus	Fr. 30-35'000.-	Ville de Neuchâtel ou à l'aide d'un partenariat

Corbeille	Fr. 500.-	Ville de Neuchâtel
Racc. électrique	Fr. 5'000.-	Ville de Neuchâtel
Distributeur billet	Fr. 25'000.-	TN

Dans le cas présent, l'équipement routier de l'arrêt Fahys 221 a été réalisé dans le cadre du réaménagement de la chaussée en lien avec le nouvel immeuble (élargissement de la chaussée, trottoir et quai).

L'arrêt supplémentaire à la hauteur des immeubles Fahys 101 à 113 impliquerait une augmentation, pour la Ville, d'environ 0,5% des coûts de fonctionnement en lien avec le calcul de la participation au pot commun, soit un montant de 37'000.- francs.

#### **4. Conclusion**

L'offre en transports publics doit pouvoir être réévalué en fonction des besoins. Un nouvel aménagement, un nouveau quartier imposent une mise en valeur des infrastructures en matière de transport. Il s'agit d'anticiper, d'être proactif et non réactif. Il aurait été absurde d'éluder la question et de revenir à la charge une fois l'ensemble du projet réalisé. Il a été fait preuve d'anticipation en intégrant l'équipement des transports au moment de la conception de l'aménagement de ce quartier.

Nous allons faire le point sur l'utilisation et la fréquentation de l'ensemble des arrêts de bus en collaboration avec les TN. La réflexion s'étendra également aux zones qui ne sont pour l'instant pas ou mal desservies en transports public.

En fonction de l'évaluation globale ainsi menée et lorsque le nombre d'habitants aura atteint les objectifs du plan de quartier « Fahys », nous déciderons alors de l'opportunité de réaliser la desserte, ainsi que l'arrêt supplémentaire à l'ouest, dans le secteur des Fahys 101 – 113, selon les variantes.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Madame la présidente, Madame, Monsieur, à prendre acte de la présente réponse à l'interpellation no 10-603 du groupe PLR.

Neuchâtel, le 30 août 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol